# FORMULAIRE DE DEMANDE D’INFRASTRUCTURE SERVEUR

**Procédure de mise en œuvre:**

* Demande utilisateur selon formulaire
* Etude de la demande par le CI (éventuellement accord du supérieur hiérarchique, disponibilité des ressources, interaction avec les systèmes existants)
* Réponse du CI avec délai et conditions de mise en œuvre

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Prénom : |
|  |  |

Description du projet

|  |
| --- |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Durée de vie du projet** | :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| **OS** (précisez 32 ou 64 bits, Serveur, station …) | :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| **Nombre CPU** | 1  2 |
| **Taille mémoire** | :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| **Nombre de disque** | 1  2 |
| **Espace disque** (par disque) | :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| **Nombre de carte réseau** | :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| **IP publique \*\*** | Oui  Non |
| **Filtrage IP \*\* \*** | Oui  Non  Ports : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

**\*\* Le nombre d’adresse IP publique permettant d’accéder au serveur depuis l’Internet étant limité merci de cocher OUI uniquement si votre projet le nécessite.**

**\*\*\* Préciser les ports qui devront être accessibles**

**Charte d'utilisation:**

 Sécurité (mauvaise utilisation de l'adresse IP Publique)

Les adresses IP publiques vous permette de rendre les services de votre serveur accessible depuis Internet.

Vous devez donc mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que votre serveur ne soit pas utilisé comme passerelle pour accéder à notre réseau interne ou de plateforme d’attaque.

 contenu (Virus, spam, pornographie, droit d’auteur, respect de l'image du Groupe ESIEA .....) voir *CHARTE DE PUBLICATION DES PAGES PERSONNELLES SUR LE WEB ET D’UTILISATION DES RESSOURCES DU GROUPE ESIEA* en Annexe1

 Confidentialité

 Respect des règles de fonctionnement

 Le Ci se réserve de fermer la VM en cas de non-respect des règles de fonctionnement ou sur demande expresse du service com. qui aura le rôle de modérateur

**Utilisateurs concernés:**

Personnel du Groupe ESIEA

Etudiants (sous contrôle de l'enseignant responsable)

Annexe1

PREAMBULE

Cette charte a pour objet de définir les modalités et conditions générales d’utilisation des espaces serveur du Groupe ESIEA proposés dans un cadre de test ou de pré production. Elle s’applique donc à tout utilisateur membre du personnel du Groupe ESIEA ou étudiant.

Elle se propose de définir un certain nombre de règles d'ordre déontologique et éditorial : si l'Internet est un immense espace de liberté, celle-ci ne peut s'exercer que dans le strict respect de la personne humaine.

Cette charte trouve son inspiration dans l'existant sur le net, notre gratitude est donc acquise à tous les auteurs !

CHARTE DE PUBLICATION DES PAGES PERSONNELLES SUR LE WEB ET D’UTILISATION DES RESSOURCES DU GROUPE ESIEA

Je soussigné(e)…………………………………, bénéficie de tous les moyens informatiques dans un but pédagogique.

Dans le cadre du Règlement de Discipline Générale et de la publication des pages personnelles sur le Web et d’utilisation des ressources du Groupe ESIEA, je m'engage :

1. **A respecter les règles de propriété intellectuelle** des divers contenus proposés sur le site c’est-à-dire : A ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation préalable de l’éditeur, quelque article, titre, application, logiciel, logo, marque, information ou illustration, pour un usage autre que strictement privé, ce qui exclut toute reproduction à des fins professionnelles ou de diffusion en nombre. A ne pas recopier tout ou partie du site sur un autre site ou un réseau interne d’entreprise. Aucun droit de reproduction, sous quelque forme que ce soit (photocopie, scanner, copie numérique), n’est inclus dans l’acquisition de la publication.

## \*Art. L.122-4 : "Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". "... Toute reproduction de tout logiciel autre que l’établissement d’une copie de sauvegarde est illicite..." Les peines encourues peuvent aller jusqu’à 2 ans d’emprisonnement et 152 500 euros d’amende.

# Sauf :

## \*Art. L.122-5 :" "... lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire :

1. Les représentations privées, gratuites... dans le cadre du cercle de famille,

2. Les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé,

3. Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source :

a) les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées.

## b) les revues de presse. Selon la Cour de cassation, la revue de presse est la « présentation conjointe et par voie comparative de divers commentaires émanant de journalistes différents et concernant un même thème ou un même événement ». Le nom de l’auteur et de la source doivent être clairement énoncé. Par ailleurs, la revue de presse ne doit pas être confondue avec le panorama de presse et est soumise aux mêmes obligations que la citation.

Il est possible de créer un lien vers un site sans autorisation expresse de l’éditeur, à la seule condition que ce lien ouvre une nouvelle fenêtre du navigateur. Toutefois, le **Groupe ESIEA** se réserve le droit de demander la suppression d’un lien qu’il estime non conforme à sa politique éditoriale.

Il est précisé que la libre autorisation de faire un lien vers un site n’inclut pas le droit à la reproduction d’une partie du contenu pour fabriquer ce lien.

1. **A respecter la vie privée d'autrui**.

* \*Art. L.226-1 : " Est puni d’un an d’emprisonnement et de 45 000 € d’amende le fait, au moyen d’un procédé quelconque, de volontairement porter atteinte à l’intimité de la vie privée d’autrui :

1 - en captant, enregistrant ou transmettant sans le consentement de leur auteur des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel

2 - en fixant, enregistrant ou transmettant sans le consentement de celle-ci, l’image d’une personne se trouvant dans un lieu privé.

1. **A respecter la Charte d'utilisation des moyens informatiques** que je peux trouver sur le Portail.
2. **A ne pas publier d'informations contraires à la morale et à l'éthique du Groupe ESIEA** telles que des informations d'ordre raciste, nazi, pédophile, sexuelle, etc.

* La publication met en cause la responsabilité personnelle des personnes publiant. Dans tous les cas de non-respect de ces règles, la responsabilité de **du Groupe ESIEA** ne pourra être engagée.
* **Le Groupe ESIEA** décline toute responsabilité notamment quant au matériel, quant aux données de toute nature contenues ou diffusées sur ces espaces Web de renvoi, et quant aux traitements des données personnelles auquel il y serait procédé.
* Le site doit être signé en bas de page (nom, prénom, mail) par le webmaster.
* Tout contenu externe (chat, forum, etc.) doit être authentifié (nom, prénom de l’émetteur).
* **Le Groupe ESIEA** se réserve le droit d’engager des poursuites, sans préjudice des sanctions administratives, à l’égard de toute personne ayant participé directement ou par personne interposée à la violation de la présente charte.
* **Le Groupe ESIEA** se réserve le droit de mettre en œuvre un ensemble de mécanismes techniques et d’audits lui permettant de contrôler la bonne application de cette charte.

Jean-Louis BONNET Fait le ……../……../……..

à……………………..

**Responsable Informatique** *signature*